

# 10 ans de Plans de Prévention des Risques - Vers une plus grande concertation dans la gestion des risques

Créé le 20 décembre 2006

Le 19 décembre s'est tenu au Muséum d'histoire naturelle le colloque « 10 ans de Plans de Préventions des Risques ». Ce colloque a été l'occasion de célébrer l'approbation du 5000ème PPR concernant les communes de Guadeloupe, de faire un bilan des dix premières années de fonctionnement du dispositif et de réfléchir sur les futures évolutions souhaitables qui permettraient de le rendre plus efficace.

Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable a rappelé que si l'élaboration de la politique de prévention est une responsabilité de l'Etat, sa mise en œuvre relève de l'action locale des élus, notamment en matière de gestion de crise avec les plans communaux de sauvegarde, d'information préventive des populations ou de développement local avec les documents d'urbanisme.

L'Etat a consacré plus de 800 M€ aux actions de préventions des risques naturels au cours des dix dernières années. Le Gouvernement a décidé de faire de la prévention un axe prioritaire de son action en doublant, dès 2007, les fonds qui y sont consacrés. Ainsi, en plus des 330 M€ prévus au titre des contrats de projet Etat-Régions, c'est 160 M€ qui seront, en 2007, dédiés aux actions de préventions des risques naturels.

Afin de répondre à certaines questions légitimes sur la participation des acteurs locaux dans la politique de prévention, Nelly Olin a installé en juin dernier **un comité de pilotage sur l'information, la participation du public, la concertation, et l'association des collectivités dans les plans de prévention des risques**. Ce comité, composé d'élus et de représentants de l'Etat et de la société civile, vient de remettre ses propositions reposant sur :

une application pragmatique par les services de l'Etat, des dispositions de la loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques naturels et technologiques.

la mise en œuvre un programme de formation ambitieux à destination de l'ensemble des acteurs permettant de modifier en conséquence les méthodes et les pratiques professionnelles ;

l'organisation d'**un débat national** sur les principes fondateurs de la politique de prévention.

Enfin la ministre a insisté sur le rôle que devront jouer **les commissions départementales des risques naturels majeurs** qui regrouperont des représentants des services des l'Etat, des élus et des membres d'associations.

Ces actions doivent être les moteurs de la création d'une véritable culture du risque partagée qui permettra de mieux intégrer les risques dans les projets d'aménagement.

#### Contacts presse :

Eva QUICKERT-MENZEL - Aurélie HERZ

Tél : 01.42.19.11.68 - fax : 01.42.19.11.31

[pressecab@ecologie.gouv.fr](mailto:pressecab@ecologie.gouv.fr)

20, avenue de Ségur - 75007 PARIS